DISPOSITIONS FINANCIERES 2021/2022

COTISATIONS - ENGAGEMENTS - GESTION - DROITS - AMENDES

Document validé à la majorité par le Comité Directeur du 29/05/2021

COTISATIONS	Montant
FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL	
Cotisation annuelle Fédérale (tous niveaux et féminines)	60

LIGUE (Equipe la plus élevée)	
Cotisation LIGUE 1 et LIGUE 2	1200
Cotisation annuelle d'un club NATIONAL1	850
Cotisation annuelle d'un club NATIONAL2	530
Cotisation annuelle d'un club NATIONAL3	300
Cotisation annuelle d'un Club de R1	130
Cotisation annuelle d'un Club de R2	110
Cotisation annuelle d'un Club de R3	100
Cotisation annuelle d'un Club de district	70
Cotisation annuelle d'un club de Football d'Entreprise - Loisir - Beach Soccer	50
Cotisation annuelle d'un club de Futsal	70
Cotisation annuelle d'un Club Féminin Ligue	70
Cotisation annuelle d'un Club Féminin District	50
Cotisation annuelle d'un Club n'ayant pas d'equipe séniors	70

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements des clubs par équipe	
Football Libre	
Équipe de R1	110
Équipe de R2	90
Équipe de R3	60
Équipe U20	50
Équipe U18 R1	45
Équipe U18 R2	30
Equipe U17	45
Équipe U16 R1	45
Équipe U16 R2	30
Équipe U15	45
Équipe U14 R1	45
Équipe U14 R2	30

Football d'Entreprise	
Équipe de R1	45
Équipe de R2	30

Féminines	
Équipe de R1	45
Équipe de R2	30

Futsal	
Équipe de R1	45
Équipe de R2	30
Équipe Féminine	30
Coupe Nationale	Tarif FFF
Beach Soccer	30

Coupes Occitanie	
Seniors	45
U15 et U17 et U19	25
Féminines	25
Football d'Entreprise et Futsal	25

Coupes Nationales (Tarif FFF)	
Coupe de France Séniors	Tarif FFF
Coupe Gambardella	Tarif FFF
Coupe Nationale Féminine	Tarif FFF
Coupe Nationale Foot Entreprises	Tarif FFF

FRAIS DE GESTION	Montant
Frais de Gestion Administrative (Equipe la plus élevée)	
Clubs de N3	200
Clubs de R1	160
Clubs de R2	160
Clubs de R3	160
Clubs de district	100
Féminines R1	80
Féminines R2	80
Football d'Entreprise R1	80
Football d'Entreprise R2	80
Futsal et Beach Soccer R1	70
Futsal et Beach Soccer R2	70
Club n'ayant pas d'équipe séniors	100

Frais de Gestion Sportive par équipe	
Clubs de R1	1140
Clubs de R2	805
Clubs de R3	520
Féminines R1	80
Féminines R2	55
Football d'Entreprise R1	80
Football d'Entreprise R2	55
Futsal et Beach Soccer R1	80
Futsal et Beach Soccer R2	55

DROITS	Montant
Frais de Dossier	
Demande certificat International de transfert (L1 et L2) - article 106.4	50
Demande certificat International de transfert (autres clubs)	20
Refus d'accord au changement de club reconnu abusif	50
Autorisation rencontre internationale - article 177	25
Autorisation rencontre internationale - article 177 pour club frontalier	10
Réserve (compétitions régionales) Seniors - article 186.1	40
Réserve (compétitions régionales) Jeunes et Féminines	30
Réclamation Seniors - article 187.1	40
Réclamation Jeunes et Féminines	30
Évocation - article 187.2	80
Frais de procédure en Appel devant la Commission Régionale d'Appel - article 190.1	130
Frais de procédures concernant les appels irrecevables	35
Frais de procédures en cas de retraits d'appel en cours de procédure	65
Opposition à changement de club	50
Cautionnement en cas d'appel individuel par un licencié	300

Demande en révision - article 197	150
Tournois - Frais de dossiers	30

AMENDES	Montant
AMENDES DIVERSES	
Absence de licences pour tout acteur du football - article 59	60
Retrait d'opposition à changement de club - article 103	20
Non-Respect de la catégorie d'âge, infraction aux règles de mixité - article 213	25
Participation à plus d'une rencontre - article 215	85
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue	50
Non-respect du nombre de licences dirigeant (par licence manquante) - article 218	TARIF LICENCE
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat International de transfert - article 220	60
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation - article 221	60
Rencontre internationale sans autorisation - article 222	60
Rencontre internationale sans autorisation - article 222 pour un club frontalier	20
Avertissement	15
Exclusion	30
Ouverture d'un dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matches de suspension)	25
Ouverture d'un dossier (sanction supérieure à 4 matches)	30
Vente de Boissons non autorisées (minimum)	20
Licencié suspendu pour au moins six mois participant à une rencontre amicale (minimum)	50
Sanction pour Tournoi International non déclaré	60
Astreinte par jour de retard suite à un defaut de réponse à la demande d'accord de changement de club	10

AMENDES DIVERSES	
- Absence à l'assemblée générale	100
Frais de dossier administratif	
- Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée non excusée)	35
Défaut de réponse aux renseignements demandés par une commission régionale (par semaine)	
- Demande de report d'une rencontre hors délai si accord de la C.R.G.C.	
Rectification d'un calendrier avant le 15 août au club responsable	100
Retrait d'une équipe régulièrement engagée après le 15 août	150
Licence manquante ; non présentation Jeune Joueur et jeune Féminine	10
Licence manquante ; non présentation Seniors et Féminines	20
Licence manquante ; non présentation Dirigeant	20
- Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	300
- Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	300
- Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	300
* Non envoi d'une feuille de match par le club recevant par jour de retard, (Cachet de la poste faisant foi)	15
- Non saisie de résultat sur Internet	25
- Feuille de match irrégulière	30
- Falsification d'une feuille de match (au club responsable) : minimum	250
- Non envoi de la feuille de match informatisée par le club recevant, après validation par l'arbitre	
4 h au maximum après la rencontre	25
Par heure de retard/au-delà de 4 h	15
Forfait d'une équipe seniors masculins	
1er forfait	50
2ème forfait et forfait général	100
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460

AMENDES DIVERSES	
- Forfait d'une équipe de Jeunes et Féminine	
1er forfait	30

2ème forfait	50
3ème forfait et forfait général	50
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
Forfait Coupe Occitanie Seniors (A partir des 32èmes de finale)	300
Non restitution de la dotation, Trophée	500
Equipements Article 7 du Règlement de la compétition	150
Forfait Challenge Football d'Entreprise et Coupe Occitanie Foot Entreprise	100
Forfait Coupes et Challenges Futsal et Beach Soccer	100
- Forfait Coupe Gambardella Crédit Agricole	100
Forfait Coupe OCCITANIE U17 ; U15 ; U19 ; U18F et U15F - Article 14 du Règlement de la compétition	
Tours gestion District	100
Tours gestion Ligue	150
Non restitution de la dotation - Trophée	150
Equipements (Article 7 du Règlement de la compétition)	150
Sanction si Tournoi ou challenge non déclaré	60

AMENDES DIVERSES	
Forfait Coupe OCCITANIE Féminine - Article 14 du Règlement de la compétition	
- pour les premiers tours	80
- à partir des 1/4 de finale	230
Non restitution de la dotation (trophée)	500
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Forfait Challenge SOUCHON Féminines	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Challenge "Roger Bonhoure" (Futsal)	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Equipe abandonnant volontairement le terrain : minimum	100
Non-respect des obligations des clubs au Statut des éducateurs - article 2	R1 :170 / R2 & R3 :85
- Joueur senior disputant un match de jeunes (minimum) (article 153 des R.G.)	500
- Refus non motivé d'une sélection pour un joueur (au club) (minimum)	40
- Défaut de surclassement	50
- Absence de drapeau pour arbitre assistant	10
- Absence sur le stade de "RESPECTEZ L'ARBITRE"	50
- Absence de délégué à la police du terrain ou non muni de brassard	30
- Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20